

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations</b> <b>Séance du mercredi 14 octobre 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 08 octobre 2020, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 14 octobre 2020 à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2020_10_14_06</b></p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Ceccon Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Devis présenté par Energie et Services de Seyssel pour le raccordement d'un coffret de prises route de Villard (opération n°20/437/RCI)**

Suite au conseil municipal du 13 août dernier au cours duquel il a été décidé de prendre attache auprès d'Energie et Services de Seyssel pour l'obtention d'un devis pour la mise en place d'un coffret électrique d'alimentation sur la plate-forme de la Fruitière afin de permettre le stationnement de camions-restaurants, Monsieur le Maire présente le devis n°20/437CO/RCI du 1<sup>er</sup> octobre 2020 transmis par Energie et Services de Seyssel.

Il précise que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le Conseil Municipal :

\* **APPROUVE** le devis n°20/437CO/RCI du 1<sup>er</sup> octobre 2020 présenté par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

Montant total H.T. :	4 028.77 €
TVA 20.0% :	805.75 €
Montant total T.T.C. :	4 834.53 €

\* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

\* **DIT** que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 1-6 OCT. 2020 Et de la publication le : 1-6 OCT. 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 1-6 OCT. 2020 Le Maire, Georges CANICATTI</p>
--	--